

VOICI LES RÈGLES DE MUTATIONS **SAISON 2023**





Comité départemental de Pétanque du Maine et Loire

JE SOUHAITE QUITTER MON CLUB, COMMENT DOIS-JE PROCÉDER?

Il n'y a plus de date limite pour faire une mutation. Une mutation peut être faite toute l'année; tant qu'une licence n'a pas été renouvelée dans l'année en cours.

- 1- Remplir le formulaire fédéral en triple exemplaire conjointement avec le club quitté
- 2-Le joueur muté devra remettre les trois volets au comité départemental en y joignant son chèque à l'ordre de : FFFPJP CD49 ainsi qu'une enveloppe timbrée libellée à son adresse.
- 3-Après validation du Comité départemental, le volet rose vous est retourné, vous pouvez alors vous présenter dans votre nouveau club.

QUELS SONT LES CONDITIONS?

- Ne pas avoir renouvelé sa licence sur la saison 2023
- Ne pas être redevable auprès du club quitté
- Dans le cas d'une suspension de licence, la mutation est payante

JE SUIS EN CATÉGORIE JE **DOIS-JE PAYER MA MUTATION?**

La gratuité s'applique pour Les catégories:

- . Minimes et Benjamins . Cadets 1^{ère} et 2^{ème} année

SI LICENCIÉ(E) OU NON SUR LA SAISON SPORTIVE **2022**:

La mutation interne est payante La mutation externe est payante

QUEL EST LE TARIF POUR UNE MUTATION?

MUTATION INTERNE :30€

MUTATION EXTERNE :50€